



---

**DESTINATAIRES :**      **Présidences des conseils scolaires  
Conseiller(ère)s et commissaires scolaires  
Membres du conseil d'administration de la FNCSF**

**c.c. Directions générales  
Associations / fédérations provinciales de conseils scolaires**

**EXPÉDITRICE :**      **Louis Arseneault, président**

**DATE :**                **Le 30 juin 2020**

**OBJET :**                **30<sup>e</sup> assemblée générale annuelle**

---

Par la présente, nous aimerions vous convoquer à la 30<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones qui aura lieu :

**Le samedi 31 octobre 2020  
de 12 h à 14 h (approx.) – heure de l'Ontario**

**Par visioconférence (note : les détails informatiques suivront à l'automne)**

Exceptionnellement, en raison de la pandémie à la Covid-19, il fut convenu de tenir cet événement par mode virtuel. Nous procéderons également de façon virtuelle pour les élections, en cours de rencontre, en raison des circonstances actuelles. L'ordre du jour de l'assemblée est joint au présent envoi.

De plus, vous trouverez en annexe les règlements administratifs de la FNCSF tels qu'amendés le 26 octobre 2019. Aucune modification au document n'est proposée cette année.

**Nous vous rappelons que les conseils scolaires qui aimeraient soumettre des propositions de modifications aux Règlements ont jusqu'au mercredi 16 septembre pour le faire.** Après cette date, toute proposition de modification peut être présentée mais devra être entérinée en AGA par les neuf dixième (9/10<sup>e</sup>) des membres votants pour être reçue. Une modification aux règlements administratifs est adoptée si elle obtient l'assentiment des deux tiers (2/3) de la délégation votante. À cet effet, nous vous suggérons de vous référer aux articles 26.1 à 26.5 des Règlements administratifs.

Par ailleurs, vous noterez, dans les règlements administratifs, l'article 8.3 qui a trait à la **cotisation annuelle des membres** et qui vise à vous informer à l'avance de nos intentions en lien avec celle-ci. Il est à noter que cette année, dans le cadre du plan de cotisation 2018-2023 (voir plan joint), les membres du conseil d'administration vous recommanderont d'adopter la formule de cotisation telle que proposée pour l'année 2020-2021. (1 500 \$\* + 0,95 \$/élève \*cotisation fixe pour conseil scolaire de 500 élèves et moins).

De plus, nous aimerions vous rappeler que votre conseil scolaire, tel que stipulé à l'article 9.2, devra **nous faire parvenir la liste (voir fichier joint) des trois délégué(e)s choisi(e)s par résolution qui auront droit de vote lors de l'assemblée générale**. Les membres peuvent prévoir des substituts aux délégué(e)s votant(e)s et/ou des fondé(e)s de pouvoir pour le vote par procuration. La liste des délégué(e)s doit être présentée au secrétariat national de la FNCSF trente (30) jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, c'est-à-dire avant le jeudi 1<sup>er</sup> octobre prochain.

... page 2



Aussi, nous aurons également besoin, dans les meilleurs délais, d'une lettre de votre part confirmant le nom du/de la **représentant(e) de votre région au conseil d'administration de la FNCSF** pour l'année 2020-2021, ainsi que celui de la/du substitut. Le mandat de ce(tte) représentant(e) prendra effet dès la fin de l'AGA, le 31 octobre prochain, à moins d'avis contraire de votre part. Le(la) représentant(e) pourra dès lors prendre part à la brève rencontre du C.A. de la FNCSF qui se tiendra à la fin de l'AGA 2020.

Finalement, nous vous rappelons que les **candidatures pour postuler à un poste de l'exécutif de la FNCSF** sont recevables jusqu'à 12 h, heure de l'Ontario, le vendredi 30 octobre 2020. Les candidatures pour les postes de vice-présidences doivent provenir de la liste des représentants soumis par les conseils scolaires pour l'année 2020-2021 (voir ci-haut). Les candidatures reçues seront affichées sur le site Web de la FNCSF. Nous vous invitons donc à numériser ce formulaire (voir ci-joint) dès maintenant et l'acheminer dans les meilleurs délais au [info@fnCSF.ca](mailto:info@fnCSF.ca).

Veuillez noter que tous les conseiller(ère)s et commissaires scolaires sont invité(e)s à se joindre à l'assemblée générale annuelle. Toutefois, seulement les trois délégué(e)s mentionné(e)s ci-haut auront droit de vote.

Pour tout renseignement additionnel, n'hésitez surtout pas à nous contacter.

Meilleures salutations.

Le président,

*LOUIS ARSENEAULT*

Louis Arseneault

- p.j.
- a. Ordre du jour proposé de l'AGA du 31 octobre 2020
  - b. Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 octobre 2019 (ébauche)
  - c. Règlements administratifs de la FNCSF
  - d. Plan de cotisation 2018-2023
  - e. Formulaire – délégation votante des membres
  - f. Formulaire – résolution
  - g.1 et g.2. Formulaire de mise en candidature (2 documents)